



**Direction générale des affaires
institutionnelles et des communes
(DGAIC)**

Place du Château 1
1014 Lausanne

Par courriel

Aux autorités et organismes consultés

Lausanne, le 3 février 2025

Mise en consultation d'un avant-projet de révision totale de la loi sur les communes (LC)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département des institutions, de la sécurité et du sport à mettre en consultation l'avant-projet de révision totale de la loi sur les communes (LC).

Cette révision, qui s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat, a pour but de moderniser le cadre légal et institutionnel afin d'offrir aux communes les outils nécessaires pour exercer leurs tâches en toute autonomie. Elle vise en particulier à renforcer le rôle politique des autorités communales, à mieux définir le rôle du Canton auprès des communes, à consolider la gouvernance des communes sur les structures intercommunales et à moderniser le dispositif régissant la gestion des finances communales.

Pour y parvenir, de nombreuses mesures ont été identifiées et sont contenues dans cet avant-projet de loi. Il s'agit d'une révision légale importante qui touche directement aux institutions vaudoises. Une forte participation à cette consultation est donc attendue, en particulier des autorités exécutives et délibérantes des communes et des associations intercommunales.

Tous les documents relatifs à cette consultation sont disponibles sur le site Internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse suivante :

www.vd.ch/consultations

Les participants à la consultation sont notamment invités à remplir le questionnaire qui a été élaboré à cette fin et qui est disponible sur cette même page internet. Ce document, ainsi que vos autres déterminations, peuvent être retournés d'ici au lundi 31 mars 2025, date de la fin de la procédure de consultation :

- par e-mail, à l'adresse : affaires-communales@vd.ch ; ou
- par courrier, à l'adresse : Direction des affaires communales et droits politiques (DACDP), Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne.

La DACDP se tient par ailleurs à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations, par courriel (affaires-communales@vd.ch) ou par téléphone (021 316 40 80).

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette révision législative d'importance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc Schwaar



Directeur général